

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 décembre 2025,

Action Logement et l'UNPI renforcent leur partenariat au service du logement des salariés et des saisonniers

Action Logement et l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) partagent de longue date une conviction : le logement facilite l'accès et le maintien en emploi. C'est pour donner un cadre toujours plus efficace à leur action que les deux organismes ont renouvelé, le 11 décembre, leur convention de partenariat. En associant leurs expertises, en développant des synergies entre leurs entités, Action Logement et l'UNPI entendent développer le service rendu aux propriétaires bailleurs et aux investisseurs et favoriser ainsi la production d'une offre de logements accessible pour les salariés.

Depuis plus de vingt ans, les partenaires sociaux d'Action Logement se sont engagés en faveur de la sécurisation des parcours résidentiels des salariés, en proposant différents dispositifs de sécurisation des loyers du parc privé. L'UNPI s'appuie sur son réseau de 76 associations implantées sur l'ensemble du territoire pour représenter 35 millions de propriétaires de logements privés. Engagées pour l'emploi, la mobilité professionnelle et l'attractivité des territoires, complémentaires dans leurs missions, les deux structures entendent promouvoir à travers ce partenariat renforcé :

- **La garantie Visale**, qui couvre le paiement du loyer et des charges ainsi que les dégradations locatives et toutes les procédures de recouvrement. Près de 245 000 bailleurs particuliers ont déjà au moins un fois signé un contrat de cautionnement Visale ;
- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 1 200 euros destiné à couvrir tout ou partie du dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux du locataire dans le logement constituant sa résidence principale ;
- **Le dispositif Louer Pour l'Emploi**, qui propose un package de solutions pour accompagner la mobilité des actifs, renforcer le lien emploi-logement et favoriser la rénovation thermique des logements ;
- **Le programme Action Cœur de Ville** qui, dans 244 villes moyennes, propose des financements en prêts et en subventions pour une offre nouvelle de logements.

Aux termes de cette nouvelle convention de partenariat, Action Logement et l'UNPI ont également convenu de renforcer leurs interventions en faveur du logement des saisonniers, en multipliant les initiatives d'information et de sensibilisation auprès des bailleurs privés.

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 70 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l’effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, [d’économies d’énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [43 filiales dédiées au logement social, 1 filiale de logement intermédiaire](#) et un patrimoine de plus d’un million de logements.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle en lien avec l’emploi. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer [des aides et des services](#) qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : X [@actionlogement](#) - LinkedIn [actionlogement](#) - YouTube [@actionlogement](#)

CONTACTS PRESSE :

Sophie BENARD : sophie.benard@actionlogement.fr / 07 50 60 95 78

Franck THIEBAUX : franckthiebaux@ft-consulting.net / 06 73 76 74 98

À PROPOS DE L’UNPI

L’UNPI, association loi 1901, œuvre depuis plus de 130 ans pour représenter, accompagner et défendre les intérêts des propriétaires privés, qu’ils soient petits ou plus dimensionnés. Comptant plus de 100 000 adhérents et représentant pas moins de 700 000 logements, l’association est forte de l’engagement de ses 76 chambres locales réparties sur l’ensemble du territoire. L’UNPI, seul acteur local et national au service de la propriété, veille à défendre les propriétaires privés auprès des pouvoirs publics. Chaque mois, la revue « 35 millions de propriétaires », portée et soutenue par l’UNPI, informe et relaie une information de qualité, entièrement dédiée à la propriété.

CONTACT PRESSE :

Anne-Sandrine DI GIROLAMO : presse@unpi.fr / 06 58 91 74 69